



Procédure d'achat d'animaux de laboratoire

L'achat d'animaux de laboratoire auprès de l'IPA nécessite une commande au préalable, à ce titre un bon de commande officiel est faxé en premier lieu au niveau du laboratoire (N° de tel :023786476) ce dernier devra obligatoirement comporter une griffe et une signature du responsable de l'université, du centre de recherche, etc. ainsi que le nombre exact d'animaux, l'espèce, la souche et le sexe des animaux désirés ainsi que les coordonnées de la personne à contacter ; l'absence de ces informations entraînera son annulation, le bon de commande est ensuite enregistré et pris en charge dans les délais nécessaires qui reste variable en fonction des quantités demandées et des commandes internes de l'IPA qui sont prioritaires

Lorsque la commande est prête un RDV est fixé pour la récupération de la commandes qui se fera après présentation de l'original du bon de commandes, de cages aux normes et d'une facture d'achat obtenue après paiement au sein de l'annexe du Hamma de l'IPA

Note importante concernant les animaux mis à disposition

Les animaux (souris/rats/lapins) mis à disposition des clients par le service animalerie de l'Institut Pasteur D'Algérie proviennent d'un élevage de type conventionnel, à ce titre ils sont maintenus dans des conditions d'élevage et d'entretien en accord avec ce type d'élevage, il appartient donc aux acquéreurs de se renseigner au préalable concernant ce dernier

Ces animaux ne présentent aucun signe clinique de pathologies au moment de leurs mises à dispositions et sont à statut **HOLOXENIQUE**

Il convient aussi de rappeler aux potentiels clients que la manipulation des animaux de laboratoire nécessite une compétence et une qualification dans ce domaine et que les risques liés à cela relèvent de la responsabilité exclusive des acquéreurs